

5. EUROPE 1992 : CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

Dans l'ensemble, les entreprises canadiennes bénéficieront d'Europe 1992, bien que l'unification représente aussi un défi de taille et qu'elle entraîne certains risques.

Les conséquences positives proviennent :

- . de l'amélioration des conditions économiques au sein de la CE;
- . d'un accès plus facile et moins coûteux au marché européen (exception faite de produits spécifiques); et
- . de conditions favorables d'implantation pour les entreprises canadiennes qui en ont les moyens et l'ambition.

Le défi et les risques proviennent :

- . d'une concurrence accrue sur le marché européen, du fait de la plus grande efficacité des entreprises européennes, mais aussi de l'intérêt démontré par les entreprises étrangères pour la CE;
- . d'une concurrence plus vive livrée par les entreprises européennes sur le marché américain et sur les marchés tiers; et
- . de la naissance d'un autre grand bloc de l'économie mondiale. Par conséquent, il sera à la fois plus urgent voire plus difficile pour les entreprises canadiennes de s'imposer sur la scène internationale.

Ces risques ont également leur côté positif dans la mesure où cette montée en puissance des entreprises européennes pourrait également se traduire par une recrudescence des investissements au Canada en vue de renforcer la présence européenne sur le marché nord-américain.

5.1 Amélioration des conditions économiques dans la CE

Contrairement à ce que l'on pouvait penser au début des années 80, la CE, stimulée par Europe 1992, l'unification allemande et l'ouverture des pays de l'Est, sera très vraisemblablement un pôle de croissance dans les années 90.

Cela implique de bonnes perspectives d'exportation pour les pays tiers, quoique cette vision des choses doit également être nuancée par la concurrence accrue qui régnera sur le marché européen.

Cela implique surtout de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité pour les entreprises qui auront su s'y implanter. De plus, le contexte européen des dernières années est plus favorable à la R et D et à l'innovation, ce qui est également un atout pour les entreprises implantées en Europe.

5.2 Accès au marché

L'accès au marché est souvent l'élément d'Europe 1992 qui suscite le plus vif intérêt hors de la CE. D'un côté, on ne tarit plus d'enthousiasme sur les possibilités que peut offrir un grand marché unique de 325 millions de consommateurs, duquel les principales entraves au commerce auraient disparu. De l'autre, on voit surgir le spectre d'une bureaucratie opaque, animée d'intentions discriminatoires à l'égard des pays tiers.

Ces deux positions sont évidemment excessives. De plus, il est essentiel de chasser deux illusions : celle de l'« Europe forteresse » et celle d'un grand marché homogène au lendemain de 1992.

a) Une « Europe forteresse » ?

Ce sont les Américains qui ont parlé d'une « Europe forteresse » en 1988, lorsqu'il est devenu évident que le processus d'Europe 1992 était sérieusement en marche et dans